

CONSEIL MUNICIPAL AUDIOVISUEL DU 17 JUIN 2020

ORDRE DU JOUR DETAILLE ET NOTES DE SYNTHÈSE

des délibérations, conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Commission Urbanisme - Travaux - Environnement

1. Attribution d'un fonds de concours à Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre de l'aménagement du chemin du Miraillet - Rapporteur : Jean-Philippe BLANC

Tous les ans, la Ville de Meylan investit des fonds pour le réaménagement global d'une rue. En 2020, le chemin du Miraillet verra ses réseaux humides renouvelés et ses réseaux secs enfouis, à la suite de quoi un nouvel éclairage public et une chaussée neuve seront mis en place. Afin de réaliser ce projet, la commune délibère pour le versement d'un fonds de concours à Grenoble-Alpes Métropole qui porte la compétence voirie dans la commune depuis 2015.

2. Délibération pour une demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) de l'Etat - Rapporteur : Jean-Philippe BLANC

La commune de Meylan est depuis 2005 signataire des plans climat successifs initiés par Grenoble Alpes Métropole et mène une politique active de réduction de ses consommations d'énergie.

En février 2020, la commune a rejoint le périmètre de la zone à faibles émissions mobilité et a décidé de mettre en place un plan pluri annuel de verdissement de sa flotte de véhicules. Ce plan va s'étaler de 2020 jusqu'en 2024 pour un montant global de 747 000 euros HT (estimation basée sur les prix du marché en 2019).

En parallèle, la commune s'est engagée dans une démarche M'Pro avec le SMMAG pour la mobilité de ses agents en établissant un plan d'actions, donnant une part importante aux transports en commun et aux mobilités actives. Une des actions consiste à mettre en place un box vélo sécurisé pour rendre plus accessible et visible les vélos à assistance électrique à destination des agents municipaux pour leurs déplacements professionnels, pour un montant de 20 000 euros HT.

Ces deux projets s'inscrivent dans « le développement d'infrastructure en faveur de la mobilité » et « Soutenir le développement de solutions de transport innovant » conformément à la circulaire du 30 janvier 2020 régissant l'attribution du DSIL

Plan de financement prévisionnel :

		Dépenses - Montant en euros HT
Année 2020	7 véhicules	163 000
	Abri vélos	20 000
Année 2021	5 véhicules	152 000
Année 2022	1 véhicule	140 000
Année 2023	5 véhicules	152 000
Année 2024	5 véhicules	140 000
TOTAL		767 000 euros

Recettes :

Année 2020 : subvention demandée à la région pour un montant forfaitaire de 20 000 euros HT (Taux d'aide à 12 %)

Année 2020 à 2024 : subvention demandée à l'Etat pour un montant de 192 500 euros HT (taux d'aide à 25 %)

Commission Vie Locale

3. Fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et la petite enfance - Signature des marchés - Rapporteur : Jean-Philippe BLANC

Suite à la consultation lancée par la Commune pour la fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et la petite enfance et compte tenu du montant des prestations, il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

4. Modification du règlement accueils de loisirs périscolaires de la commune de Meylan - Rapporteur : Jean-Philippe BLANC

Le rapporteur rappelle que la commune de Meylan organise des services périscolaires. La pause méridienne comprenant le repas et les accueils périscolaires du matin, du midi et du soir constituent un service public facultatif proposé aux familles dont les enfants sont inscrits dans les écoles publiques meylanaises. Le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires définit les modalités d'admission, d'inscription, de fréquentation à ces différentes prestations.

5. Modification du règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) - Rapporteur : Jean-Philippe BLANC

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que le Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) de Meylan est soumis à règlement intérieur.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur modifié du CRC de Meylan.

Commission Administration Générale - Economie - Finances

6. Créations de poste - Rapporteur : Jean-Philippe BLANC

Au vu des besoins, la collectivité crée 5 postes.

7. Institution du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) - Rapporteur : Jean-Philippe BLANC

Considérant que le personnel de la ville de Meylan peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures supplémentaire dans la limite du cadre légal il est décidé d'instaurer les modalités de mise en œuvre des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

8. Questions diverses.